

**FICHE DE RESERVATION EN VUE DE LA LOCATION
 DE LA SALLE DE CONVIVIALITE DE BALANOD**

LE LOCATAIRE :

Nom et Prénom : Raison Sociale (entreprise, association).....

Adresse :

N° Tel : N°siret obligatoire (entreprise, association).....

LA MANIFESTATION :

Objet :

Dates : Horaires précis.....

Petite salle Grande salle Petite + grande salle avec vaisselle (la vaisselle cassée sera facturée selon un tarif fixé par le Conseil Communautaire)

LE TARIF (entourer celui qui correspond à votre situation) :

Utilisateurs	Petite salle toujours sans cuisine		Grande salle (toujours avec cuisine)				Petite salle + grande salle (toujours avec cuisine)			
	La journée en SEMAINE	1/2 journée en semaine	La journée en SEMAINE	1/2 journée en semaine	WE COURT (1 jour)	WE LONG (2 jours)	La journée en SEMAINE	1/2 journée en semaine	WE COURT (1 jour)	WE LONG (2 jours)
Associations Communautaires	84 €	55 €	170 €	97 €	199 €	316 €	232 €	127 €	273 €	332 €
Particuliers Communautaires	102 €	64 €	170 €	97 €	199 €	316 €	232 €	127 €	273 €	332 €
Associations et particuliers de l'extérieur	124 €	75 €	295 €	159 €	329 €	502 €	377 €	190 €	444 €	542 €
Tous les professionnels	Non	Non	374 €	198 €	499 €	621 €	489 €	256 €	579 €	746 €

Le montant de la location inclus : 55 € de chauffage pour 2 jours, 35€ pour un jour, 25 € pour une demi-journée ou pour la petite salle seule (restitué selon la saison) ainsi que 7 € d'électricité sauf pour la location de la petite salle qui n'a pas d'équipement électrique.

* *Conditions de révision des prix : ces tarifs sont applicables jusqu'au 31 décembre de l'année 2016 et sont susceptibles d'être révisés courant 2017 par décision du conseil communautaire*

CONDITIONS DE LA RESERVATION :

La réservation doit être effectuée auprès du bureau de la Communauté de Communes, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (voir détail règlement article 2bis).

Un chèque de caution du montant de la location doit être déposé le jour de la réservation (à l'ordre du **Régisseur de la Communauté de Communes du Pays de St Amour**) et sera **encaissé**. Si celle-ci est annulée, 50% du montant du chèque de caution vous sera restitué.

Le ménage des lieux est de votre responsabilité après la manifestation, dans la mesure où nous constaterions qu'il est incomplet, nous le ferions exécuter et il vous sera facturé 25€ de l'heure.

Un kit de nettoyage (seaux, serpillères, balais, balais brosse, pelles, produit d'entretien) sera mis à votre disposition. Si nous constatons une dégradation de ce matériel le kit complet vous sera facturé.

Un jet avec du produit de nettoyage et une raclette sont mis à votre disposition pour nettoyer la salle en toute simplicité. **Ne pas mettre de produit de lavage** dans ce jet.

Le verre (bouteilles vides...) est à évacuer **par le locataire**, ne pas le stocker dans le local poubelle. **Il est impératif de faire le tri des ordures dans les poubelles bleues et grises.**

Les clés vous seront confiées par Mr PERRET le

Vous rendrez les clés le lundi matin lors de l'état de lieux avec Mr PERRET.

Le réservataire déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur précisant les conditions d'utilisation de la salle et s'y conformer.

Fait en 3 exemplaires (Mairie de Balanod, Communauté de Communes, réservataire)
 à Saint-Amour, le

Le réservataire

le Président